Le Livret SNJ du journaliste

par François BOISSARIE et Jean-Paul GARNIER

SYNDICAT — L'histoire du SNJ

Le 9 janvier 1918, en pleine grande guerre, une quinzaine de journalistes dont quelques écrivains se réunissent à Paris. Certains d'entre eux sont issus de l'Association des journalistes du mouvement social, qui a engendré l'AJIS*. But de leur assemblée préparatoire : mieux structurer la profession et, par là, lui obtenir un véritable statut. La voie choisie : le syndicalisme.

Quatre objectifs prioritaires

Deux mois plus tard, le 10 mars 1918, est créé le SNJ qui porte longtemps à son fronton : "Association de défense et de discipline professionnelle".

Rendant hommage aux "associations de presse, sociétés de secours mutuel et de retraite qui ont rendu et rendent chaque jour de notables services", le comité fondateur s'assigne quatre objectifs : 1) continuer l'effort des associations en accomplissant à côté d'elles une tâche non entreprise ; 2) assurer le respect dû à la profession, augmenter son prestige, remplir un rôle moral analogue au Conseil de l'Ordre des avocats ; 3) assurer la sauvegarde des droits professionnels, et notamment (nous sommes alors en pleine guerre) la réintégration des jeunes et vaillants confrères sous les drapeaux ; 4) former un club de la presse.

La première tâche du Conseil d'administration, fortement épris, on l'a vu, de discipline et de morale (les mœurs de la presse sont alors fort décriées) est de déterminer un code des devoirs du journaliste, ossature encore de nos jours de notre charte. Une charte qui sera retouchée en 1938.

Le second objectif, mené parallèlement au premier, est de jeter les bases d'un contrat de travail reconnaissant aux journalistes un salaire minimum, le droit à la signature, la journée de huit heures, le repos hebdomadaire, les congés, l'arbitrage…

Pour cette tâche, après deux présidences initiales de Jean-Ernest Charles et de Lucien Descaves, le SNJ et la profession ont l'insigne chance, pendant seize ans, de 1922 à sa mort en 1938, de porter - et de conserver - à leur tête un grand syndicaliste doublé d'un grand journaliste, Georges Bourdon, véritable père de notre statut, organisateur du journalisme français. Son buste trône aujourd'hui dans la salle de réunions du syndicat rue de Louvre à Paris.

Le positionnement syndical

Conjointement à l'élaboration du statut et à l'exigence de discipline professionnelle, le SNJ cherche à se positionner sur l'échiquier syndical. Celui-ci, dans les années 20, est singulièrement réduit. Au plan national, deux confédérations cohabitent, la CGT et la toute récente CFTC née en 1919.

(*) AJIS : Association des Journalistes de l'Information Sociale.

Cinq votes décisifs

Structure commune avec le Livre	1919 - Pour 105, contre 134
Structure commune avec le Livre	1926 - Pour 158, contre 248
Structure commune avec le Livre	1937 - Pour 645, contre 845
Confirmation de l'autonomie	1948 - Pour 49, contre 11
Adhésion à l'Union Syndicale du G 10	1996 - Pour 77, contre 13

Dans la presse d'alors, seul le Livre est organisé. C'est donc avec cette organisation que le SNJ - seul syndicat de journalistes jusqu'en 1938, où la CGT constitue une branche professionnelle - noue des contacts et dialogue. En 1919, SNJ et Livre consultent leur base sur une fusion éventuelle. Cependant, si le Livre, réuni à Nancy, accepte, par 84 voix contre 77 et 15 abstentions, l'arrivée des journalistes SNJ, il n'en est pas de même des adhérents du SNJ. Ceux-ci repoussent le référendum, comme ils le feront à nouveau en 1926 et 1937.

La bataille du statut

La plus longue bataille initiale est assurément celle du statut, qui, de 1920 à 1935, polarise toutes les énergies, celles de Bourdon et de ceux qui l'entourent. De projets en réunions de négociation, d'amendements en sous-commissions, la collection du "Joumaliste" retrace fidèlement les mille et une péripéties de cette guerre de tranchée.

Secrétaires généraux, présidents ou premiers secrétaires

Secrétaire général de 1918 à 1932 ; président de 1933 à 1980, Premier secrétaire, depuis lors, telles ont été - et sont - à ce jour les appellations successives des « pilotes » du syndicat :

1918	Jean-Ernest CHARLES ✞
1919-1921	Lucien DESCAVES ✞
1922-1938	Georges BOURDON ✞, *le Figaro, Comédia, Radio-Journal.*
1939-1940	Stephen VALOT ✞, *le Petit Provençal.*
1946-1950	Eugène MOREL ✞, *Libération.*
1951-1952	Jean LEPELTIER ✞, *Agence France-Presse.*
1952-1957	Georges GARREAU ✞, *Paris-Presse.*
1957-1965	Marcel ROËLS ✞, *le Parisien libéré.*
1965-1968	Yann CLERC, *le Figaro.*
1968-1972	Ralph MESSAC ✞, *Europe n° 1.*
1972-1973	Denis PERIER-DAVILLE ✞, *le Figaro.*
1973-1975	Lilian CROUAIL ✞, *Paris-Normandie.*
1975-1976	Michel LEMERLE, *Radio-France.*
1976-1979	Daniel GENTOT, *United Presse.*
1979-1980	François BOISSARIE, *le Figaro.*
1980-1982	Lilian CROUAIL ✞, *le Havre Libre.*
1982-1984	Claude DURIEUX ✞, *le Monde.*
1984-2005	François BOISSARIE, *le Figaro.*
2005-2011	Alain GIRARD, *Ouest-France.*
2011-2014	Anthony BELLANGER, *Le Courrier de l'Ouest.*
2014-2019	Vincent LANIER, *Le Progrés.*
2019-2023	Emmanuel POUPARD, *Le Courrier de l'Ouest.*
depuis 2023	Agnès BRIANCON-MARJOLLET *(Le Dauphiné Libéré)* et Antoine CHUZEVILLE *(France Télévision)*

Que suive le vote, en mars 1935, par le Parlement, de la loi Guernut - Brachard portant statut des journalistes français paraît alors logique, tant la fédération patronale de l'époque s'est disqualifiée en désavouant ses négociateurs.

La constitution de la Commission de la carte, le "statut" fiscal, les premiers barèmes, la première convention collective en 1937, marquent l'avant-guerre, celle de 39-45. Douloureuse parenthèse pendant laquelle, écrit Marcel Roëls : "Des militants du SNJ repliés en zone sud et notamment à Lyon maintiennent des liaisons avec leurs confrères de la zone occupée et ceux qui animent des feuilles clandestines bientôt victimes d'arrestations et de déportations".

À la Libération, une commission d'épuration, constituée de magistrats et de journalistes, doit se livrer à d'épineuses décisions.

11 sièges sociaux successifs à Paris	
1918	52, rue de Châteaudun, 9e.
1919	30, rue Louis-le-Grand, 2e (Maison des Journalistes).
1927	12, rue Grange-Batelière, 9e.
1928	126, rue de Provence, 9e.
1929	7, rue du Bourg-l'Abbé, 3e.
	17, rue du Cygne, 1er.
1935-1940	5, rue du Coq-Héron, 2e.
1944	213, rue Lafayette, 10e.
1948	100, rue Richelieu, 2e.
1956	9, rue Louis-le-Grand, 2e.
1971 et depuis	33, rue du Louvre, 2e.

Un échiquier syndical encombré

C'est sur un échiquier syndical singulièrement plus encombré qu'en 1919 que le SNJ se retrouve au lendemain de la guerre. Après l'euphorie qui a suivi la Libération, les grandes grèves de 1947 ont raison de l'unité syndicale. La CGT éclate en 1948. 49 des 60 sections départementales rejoignent et refondent le SNJ, FO se constitue et la CFTC organise sa branche journaliste avant d'éclater plus tard lors de la scission qui engendrera la CFDT.

Dès lors, la deuxième convention collective, celle de 1956 qui doit tant à Marcel Roëls – président du SNJ de 1957 à 1965 - doit autant intégrer le morcellement des organisations patronales que les surenchères syndicales.

Suivent trois révisions conventionnelles en 1968, 1974 - année qui voit enfin voter la "loi des pigistes" - et 1987 (cf. la fiche "Conquêtes sociales"). De par sa position originale et originelle, le SNJ d'hier et d'aujourd'hui se démarque des confédérations où, de surcroît, les branches journalistes tendent à se diluer. La CGC journalistes, constituée en 1972, n'échappe pas à ce phénomène. Au sein d'une profession jalouse de ses particularismes, l'autonomie, au contraire, va continuer de réunir la majorité des confrères tout en gagnant par ailleurs d'autres branches d'activité.

Le SNJ est alors conduit à mieux enraciner son positionnement, affirmer sa différence. Au-delà des frontières, refusant la stratégie de la guerre froide dans laquelle se situent les deux fédérations internationales de journalistes, il prend un moment ses distances avec la FIJ qu'il a créée en 1926 et adopte le non-alignement, si riche de multiples contacts (cf. la fiche "Relations internationales"). Dans l'Hexagone, tout en jouant un rôle charnière aux côtés des autres syndicats de journalistes, et notamment pendant les vingt années d'existence de l'Union nationale des Syndicats de journalistes (1967-1987), le SNJ se retrouve au sein du Comité Presse, Police, Justice (PPJ), regroupant aux côtés des journalistes, des organisations d'avocats, de magistrats et de policiers.

Le journaliste : une constante évolution

Le SNJ a connu trois titres pour son journal :

• le numéro 1, paru en décembre 1918, un mois après l'armistice, s'appelle *Le Syndicat des Journalistes,* du nom, tout simplement, de l'organisation créée en mars de cette année ;

• *Le Bulletin du Syndicat des Journalistes* est, de 1919 à juin 1928, le titre de l'organe du SNJ, des numéros 2 à 46 ;

• *Le Journaliste* apparaît définitivement en juillet 1928. Sa parution s'interrompt en 1940 avec le numéro 145 où sous l'effet de la censure, des blancs émaillent la pagination. En 1946, "Le Journaliste" reparaît. Sa numérotation repart du numéro 1.

Au fil des années, son format, sa pagination, son papier ont évolué, souvent au rythme de ses imprimeries successives. La première photo apparaît en 1925, la première carte géographique en 1931. 1964 voit surgir la couleur.

Il fonde, en 1981, avec plusieurs organisations autonomes venues de divers secteurs professionnels le "Groupe des Dix" lequel se constitue en 1997 en Union Syndicale. La consultation de l'ensemble des adhérents du SNJ sur l'adhésion à cette Union emporte 83% d'opinions favorables. Un vote qu'amplifient 85% des délégués au congrès de Lyon.

Ainsi, à travers cette Union Syndicale et fort de son positionnement international, le SNJ ne vit-il pas sur lui-même dans une Europe appelée à de nouveaux développements. Plus que jamais, la route exigeante tracée en 1918 par une poignée de confrères se poursuit aujourd'hui.

François Boissarie

Points de repère

1918 : naissance du Syndicat National des Journalistes.

1938 : création du syndicat CGT des journalistes.

1946 : création ou structuration des branches journalistes FO et CFTC.

1972 : constitution du syndicat CGC des journalistes.

1973 : naissance de Presse-Police Justice (PPJ).

1981 : création du groupe des Dix syndicats autonomes (G 10).

1997 : constitution de l'Union syndicale du Groupe des10 Solidaires